

ARRETE N° 2014 - 259 du 21.05.14

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

La présidente de l'université Paris Diderot - Paris 7,

Vu le code de l'éducation, et notamment l'article L 712-2 ;

Vu les statuts de l'université ;

Vu la proclamation des résultats de l'élection du président de l'université par le conseil d'administration du 05 mai 2014 ;

Vu l'élection du 12 mai 2014 du vice-président de la commission de la recherche du conseil académique.

ARRETE :

Article 1 :

Il est donné délégation de signature à Madame Sylvie ROUSSET, vice-présidente de la commission de la recherche du conseil académique, à l'effet de signer les actes suivants :

a) les actes relatifs aux campagnes d'inscription en thèse relevant de la compétence du président de l'université et notamment :

- l'autorisation d'inscription en doctorat, y compris si la condition de diplôme n'est pas remplie ;

- l'autorisation d'inscription en doctorat au-delà de la 3^{ème} année ;

- l'autorisation de présenter une thèse en soutenance ;

- la désignation des rapporteurs examinant les travaux des candidats ;

- la désignation des membres des jurys de thèse.

b) les actes relatifs aux habilitations à diriger les recherches (HDR) relevant de la compétence du président de l'université et notamment :

- la demande d'inscription en HDR ;

- l'autorisation de se présenter devant le jury ;

- la désignation des rapporteurs examinant les travaux des candidats ;

- la désignation des jurys d'HDR ;

c) les conventions de co-tutelle de thèse.

Article 2 :

Le présent arrêté prend effet à la date de sa signature. Il abroge l'arrêté N° 2013-832 du 17 octobre 2013.

Madame Sylvie ROUSSET rendra compte régulièrement de l'utilisation de la présente délégation.

Article 3 :

La directrice générale des services de l'université, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par tout moyen approprié et notamment sur le site <http://www.univ-paris-diderot.fr>.

Fait à Paris, le 21.05.2014

La présidente de l'université

Christine CLERICI.

21 MAI 2014

Affiché le :

Transmis au recteur le :

21 MAI 2014